



**CONSEIL D'ADMINISTRATION 25 NOVEMBRE 2019**  
**LISTE DES DELIBERATIONS**

N°	Objet
1	Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 juillet 2019.
2	Budget rectificatif n°1 2019
3	Budget initial 2020.
4	Taxe spéciale d'équipement 2020.
5	Dispositif « études flash »
6	Délibération générale PAF de la <b>Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole (76)</b>
7	Transfert dans le contrat actualisé du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine Le Havre Métropole, de l'opération 904 158 – <b>ETAINHUS (76)</b> « Lieudit Le Village » ainsi que les parcelles situées sur le territoire communal.
8	Transfert dans le contrat actualisé du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine Le Havre Métropole, de l'opération 904 156 - <b>GRAIMBOUVILLE (76)</b> « Lieudit Le Village » ainsi que les parcelles situées sur le territoire communal
9	Transfert dans le contrat actualisé du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine Le Havre Métropole, de l'opération 904 157 – <b>SAINT-LAURENT-DE-BREVEDENT (76)</b> « Cote des Châtaigniers » ainsi que les parcelles situées sur le territoire communal.
10	Transfert dans le contrat actualisé du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine Le Havre Métropole, de l'opération 920 275 – <b>SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC (76)</b> « Rue du Docteur Fidel » ainsi que les parcelles situées sur le territoire communal.
11	Transfert dans le contrat actualisé du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine Le Havre Métropole, de l'opération 920 259 – <b>SAINT-JOUIN-BRUNEVAL (76)</b> « Le Clos des Fées » ainsi que les parcelles situées sur le territoire communal.
12	Transfert du stock issu de l'opération 1763512 - <b>LE HAVRE (76)</b> « OPAHRU – centre ancien » du Programme d'Action Foncière de la Ville du HAVRE au Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.
13	Transfert dans le contrat actualisé du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, de l'opération 920 266 – <b>GAINNEVILLE (76)</b> « Rue de la Libération » ainsi que les parcelles situées sur le territoire communal.

14	Acquisition, à la demande de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, de parcelles situées sur le territoire des communes de Gainneville et Saint-Laurent-de-Brèvedent (opération 921 033 - <b>GAINNEVILLE – SAINT-LAURENT-DE-BREVEDENT</b> (76) « Pôle santé »).
15	Acquisition, à la demande de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, de parcelles situées sur le territoire de la commune de Gainneville (opération 921 034 – <b>GAINNEVILLE</b> (76) « Site Deschamps »).
16	Acquisition, à la demande de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, de parcelles situées sur le territoire de la commune de Manéglise (opération 921 036 - <b>MANEGLISE</b> (76) « Clos Lemaitre 2 »).
17	Acquisition, à la demande de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, de parcelles situées sur le territoire de la commune de Manéglise (opération 921 037- <b>MANEGLISE</b> (76) « Route d'Angerville »).
18	Acquisition, à la demande de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, des parcelles situées sur le territoire de la Commune d'Octeville-sur-Mer (opération 921 025 - <b>OCTEVILLE SUR MER</b> (76) «Centre PTT »).
19	Acquisition, à la demande de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, de parcelles situées sur le territoire de la commune d'Octeville-sur-Mer (opération 920 269 - <b>OCTEVILLE SUR MER</b> (76) « Le Relais »).
20	Acquisition, à la demande de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, de parcelles situées sur le territoire de la commune d'Octeville-sur-Mer (opération 920 274 - <b>OCTEVILLE SUR MER</b> (76) « Asselin de Villequier »).
21	Acquisition, à la demande de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, de parcelles situées sur le territoire de la commune de Rolleville (opération 921 038 - <b>ROLLEVILLE</b> (76) « Site du Verger »).
22	Transfert dans le contrat actualisé du Programme d'Action Foncière, de l'opération 920 267 – <b>SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC</b> (76) « Silo Noriap » ainsi que la parcelle située sur le territoire communal cadastrée section AB n°249.
23	Délibération générale CAF de la Ville de <b>LILLEBONNE</b> (76).
24	Acquisition de parcelles sur le territoire communal (opération 904 153 – <b>LILLEBONNE</b> (76) « Quartier Coubertin »).
25	Acquisition de parcelles sur le territoire communal (opération 904 155 - <b>LILLEBONNE (76)</b> « Équipement public »).
26	Acquisition de parcelles sur le territoire communal (opération 904 142 - <b>LILLEBONNE</b> (76) « Centre-ville DPU »).
27	Délibération générale CAF de la Ville de <b>FLEURY SUR ORNE</b> (14).
28	Acquisition de parcelles sur le territoire communal correspondants à la phase 1 (opération 970 417 - <b>FLEURY SUR ORNE</b> (14) « Centre-bourg phase 1 »).
29	Acquisition de parcelles sur le territoire communal correspondants à la phase 2 (opération 970 417- <b>FLEURY SUR ORNE</b> (14) « Centre-bourg phase 2 »).
30	Acquisition de parcelles sur le territoire communal correspondants à la phase 3 (opération 970 417 - <b>FLEURY SUR ORNE</b> (14) « Centre-bourg phase 3 »).
31	Acquisition de parcelles sur le territoire communal correspondants à la phase 4 (opération 970 417 - <b>FLEURY SUR ORNE</b> (14) « Centre-bourg phase 4 »).
32	Acquisition de parcelles sur le territoire communal correspondants à la phase 5 (opération 970 417 - <b>FLEURY SUR ORNE</b> (14) « Centre-bourg phase 5 »).

33	Acquisition, à la demande du Conservatoire du Littoral, de 29 parcelles sur le site de l'Estuaire de l'Orne (opération 960 026 – CONSERVATOIRE DU LITTORAL « ESTUAIRE DE L'ORNE – <b>MERVILLE FRANCEVILLE PLAGE (14)</b> »).
34	Acquisition, à la demande de la Commune de Gisors, d'une emprise d'environ 9 900 m <sup>2</sup> à prendre sur la parcelle AB n°690, d'une contenance totale de 91 699 m <sup>2</sup> , sise route de Rouen à Gisors (opération 923 808 – <b>GISORS (27)</b> « Entrée de ville »).
35	Accord donné, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>LE MESNIL-ESNARD (76)</b> , pour un report, d'une durée d'un an (1 an) de l'échéance de rachat de la parcelle cadastrée section AS n° 17 d'une contenance totale de 4 452 m <sup>2</sup> .
36	Accord donné, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>ROUEN (76)</b> , pour un report d'une durée de cinq ans (5 ans) sur l'échéance de rachat des deux parcelles cadastrées comprenant 4 lots de copropriété, cadastrées section MX n° 93 (lots n° <sup>s</sup> 2 et 12) et 107 (lots n° <sup>s</sup> 6 et 7).
37	Accord donné, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>ROUEN (76)</b> , pour un report, d'une durée de cinq ans (5 ans) sur l'échéance de rachat de l'ensemble des parcelles non bâties cadastrées Section MR n° 22 d'une contenance totale de 2 097 m <sup>2</sup> , MR n° 21 (droit indivis : 1/5 sur la parcelle d'une contenance totale de 426 m <sup>2</sup> ) et MR n° 182 (droits indivis : 1/2 sur la parcelle d'une contenance totale de 69 m <sup>2</sup> ) et les parcelles bâties cadastrées section MR n° <sup>s</sup> 188 et 183 d'une contenance d'environ 79 m <sup>2</sup> .
38	Accord donné, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>ROUEN (76)</b> , pour un report d'une durée de cinq ans (5 ans) de l'échéance de rachat de la parcelle cadastrée section IT n° 436 d'une contenance totale de 784 m <sup>2</sup> .
39	Accord donné, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>ROUEN (76)</b> , pour un report d'une durée de cinq ans (5 ans) sur les échéances de rachat de l'ensemble des parcelles cadastrées section KW n° <sup>s</sup> 198, 202, 204, 205, 214, 216, 344, 376, 378, 381, et 407 ainsi que Section KX n° <sup>s</sup> 35 et 36, représentant une contenance totale de 2 542 m <sup>2</sup> .
40	Accord donné, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>CARENTAN LES MARAIS (50)</b> , pour un report d'une durée de deux ans (2 ans) sur l'échéance de rachat de l'ensemble des parcelles cadastrées section AD n° 348, 374, 375, 378 et 371, d'une contenance totale de 25 598 m <sup>2</sup> .
41	Accord donné, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>SOTTEVILLE LES ROUEN (76)</b> , pour un report d'une durée de deux ans et trois mois (2 ans et 3 mois) sur l'échéance de rachat de la parcelle cadastrée section XP n° 1 d'une contenance totale de 1 369 m <sup>2</sup> .
42	Accord donné, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>SOTTEVILLE LES ROUEN (76)</b> , pour un report des échéances de rachat de l'ensemble des parcelles cadastrées section XK n° <sup>s</sup> 25, 26, 28, 29, 392 et 393 pour une contenance totale de 960 m <sup>2</sup> .
43	Accord donné, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>GRAND BOURGTHEROULDE (27)</b> , pour un report, d'une durée d'un an (1 an) de l'échéance de rachat de la parcelle cadastrée section AN n° 55 d'une contenance totale de 2 952 m <sup>2</sup> , sise 164 rue du Neubourg sur le territoire communal.
44	Accord donné, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de <b>LE HAVRE (76)</b> , pour un changement de catégorie de portage de 5 à 10 ans sur l'échéance de rachat de la copropriété comprenant 90 lots, bâtie sur la parcelle cadastrée section M n° 3045, sise au Havre 68 rue de la Vallée.
45	Accord donné, aux conditions contractuelles de portage, à la Métropole Rouen Normandie, pour un report d'une durée d'un an (1 an) sur l'échéance de rachat des immeubles sis sur le territoire de la Ville d' <b>ELBEUF SUR SEINE (76)</b> .
46	Accord donné, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>MONDEVILLE (Calvados)</b> , pour un report, d'une durée 20 mois de l'échéance de rachat de la parcelle cadastrée section BL n° 10 d'une contenance de 3 954 m <sup>2</sup> , sise 2 rue Robert Schumann sur le territoire communal.

47	Autorisation donnée au Directeur Général pour signer avec la commune d' <b>EZY-SUR-EURE</b> (27) une convention portant sur les modalités de financement et de réalisation d'une étude d'urbanisme pré-opérationnel en vue d'y aménager un écoquartier sur une friche industrielle.
48	Autorisation donnée au Directeur Général pour signer avec la commune de <b>SAINT-GATIEN-DES-BOIS</b> (14) une convention portant sur les modalités de financement et de réalisation d'une étude de revitalisation du centre-bourg, en vue de le dynamiser.
49	Programme friches
50	Autorisation donnée au Directeur Général pour engager, sous réserve de l'accord des cofinanceurs (Région et Commune de <b>VIRE-NORMANDIE</b> (14)), une démarche expérimentale d'accompagnement de la mise en valeur du bâti de la reconstruction par abaissement de la charge foncière.
51	Approbation de la démarche d'accompagnement du site de la gare de <b>SAINT-LÔ</b> (50) au travers d'une convention globale.
52	Mission d'AMO en vue de la réalisation d'un mode d'occupation des sols (MOS) normand.
53	Remise intérêts de retard.
54	Approbation de la prise en charge des travaux de démolition de la première tranche sur l'ancien collège Marie Curie à <b>BERNAY</b> (27) et autorisation donnée au le Directeur Général pour signer la convention d'intervention dédiée avec le Département de l'Eure.
55	Partenariats.
56	<b>LE NEUBOURG</b> (27) : classement de la Maison Neuve, partie du vieux château, au titre des monuments historiques.
57	Contrôle interne budgétaire et comptable et analyse des risques.
58	Mise en œuvre de la fonction de lanceur d'alerte et de procédure de saisine associée.